

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

*Direction des services de transport*

**Arrêté du 26 juillet 2013 portant agrément de médecins et psychologues  
au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT1318916A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 26 juillet 2013, les médecins désignés dans la liste ci-après sont agréés pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

**Médecins**

M. BERCIAUD Patrick.  
M. BINDA Thierry.  
M. DOUKHAN Michel.